



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2023-02017

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2023

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire / Direction des Sécurités

37-2023-02-10-00004 - 20230210-RAA-AP-interdiction manifestations sportives 2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-02-10-00004

20230210-RAA-AP-interdiction manifestations
sportives 2023

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DES SECURITES**

ARRÊTÉ BDNPC 2023/03 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2023

Le préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route, notamment ses articles L.110-3 et R, 411-27 ;

VU le code du sport, notamment ses articles R. 331-6, R. 331-17, R 331-18, R 331-22 et R. 331-33 ;

VU le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

VU le décret du 7 décembre 2022 portant nomination de M. Patrice LATRON en qualité de préfet d'Indre-et-Loire ;

VU le décret de nomination du 28 octobre 2022 portant nomination de madame. Anaïs AÏT MANSOUR, sous-préfète, en qualité de directrice de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature à madame Anaïs AÏT MANSOUR, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2022 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2023 ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives, notamment son article 2 ;

VU la consultation du 23 janvier 2023 des différents services concernés ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre en place des mesures restrictives de circulation pour la sécurité des usagers de la route compte tenu de l'intensité du trafic routier à certaines périodes de l'année notamment lors des vacances scolaires ;

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les épreuves sportives sont interdites sur les routes classées à grande circulation du département d'Indre-et-Loire, selon le calendrier annexé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire. Il est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire, la directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire, le chef du détachement motocycliste de la CRS 41, le président du conseil départemental d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera transmise au sous-préfet de l'arrondissement de Chinon, au sous-préfet de l'arrondissement de Loches, au directeur du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire et à la directrice départementale des territoires.

Tours, le 10 février 2023

Pour le préfet et par délégation,

La directrice de cabinet,

Signé : Anaïs AÏT MANSOUR

**DATES D'INTERDICTION DE DÉROULEMENT DE CONCENTRATIONS OU MANIFESTATIONS
SPORTIVES EN INDRE-ET-LOIRE SUR LES VOIES CLASSÉES DANS LA CATÉGORIE DES ROUTES
À GRANDE CIRCULATION POUR L'ANNEE 2023**

PÉRIODES	DATES D'APPLICATION
VACANCES DE PRINTEMPS, PÂQUES, 1 ^{er} et 8 MAI 2023	Samedi 8 avril Lundi 10 avril
ASCENSION 2023	Mercredi 17 mai Jeudi 18 mai Dimanche 21 mai
PENTECÔTE 2023	Vendredi 26 mai Samedi 27 mai Lundi 29 mai
VACANCES D'ÉTÉ 2023	Vendredi 30 juin Samedi 1er juillet Vendredi 7 juillet Samedi 8 juillet Dimanche 9 juillet Vendredi 14 juillet Samedi 15 juillet Dimanche 16 juillet Vendredi 21 juillet Samedi 22 juillet Vendredi 28 juillet Samedi 29 juillet Vendredi 4 août Samedi 5 août Dimanche 6 août Samedi 12 août Vendredi 18 août Samedi 19 août Dimanche 20 août Vendredi 25 août Samedi 26 août Vendredi 1er septembre Samedi 2 septembre
VACANCES DE LA TOUSSAINT 2023	Samedi 28 octobre
VACANCES DE NOËL 2023	/
NOUVEL AN 2024	lundi 1 janvier